

COMPARATIF PRÉSIDENTIEL PREMIER TOUR



CANDIDATES ET CANDIDATS

PROGRAMMES

	Nombre de fonctionnaires	Rémunérations	Statut de fonctionnaire	Retraite	Enseignement supérieur, recherche et éducation nationale
Anne Hidalgo	Pas de données allant dans le sens d'une réduction du nombre d'agents.	Des mesures principalement axées sur les enseignants et les soignants.	Pas de remise en cause	Plafonnement du départ à 62 ans. Nouveaux critères de pénibilité. Augmentation à 1200 euros nets pour carrière complète.	Rattraper le retard de la France en recherche et développement. Effort substantiel sur l'éducation nationale.
Yannick Jadot	10 000 créations de postes d'enseignants-chercheurs. Création de 65 000 enseignants dans l'enseignement scolaire.	Dégel du point d'indice, sans précision du % d'augmentation. Revalorisations des carrières médico-social. Revalorisations des catégories B et C	Pas de remise en cause	62 ans maintenus. Départ anticipé pour carrière difficile. Possibilité de transfert de trimestres et de droit au conjoint.	1% PIB consacré à la recherche publique. 100 000 places d'étudiants créées dans les universités. Maillage territorial des formations.
Emmanuel Macron	Pas de projet affiché de suppressions contrairement à son programme de 2017. Pas d'engagement de créations d'emplois de fonctionnaires.	Dégel éventuel « d'ici l'été » du point d'indice en raison de l'inflation. Aucune annonce concernant un éventuel rattrapage depuis 2010.	Remise en cause du statut de fonctionnaire pour les nouveaux enseignants (CAPES remplacé par un contrat). Plus d'autonomie RH pour les directions ce qui pourrait s'accompagner de plus de recrutement de contractuels.	Age légal passerait de 62 à 65 ans. Alignement public/privé. Ressort son programme universel.	Plus d'autonomie pour les directions dans l'éducation. Plus d'autonomie (financement et RH) dans le supérieur. Réforme des bourses. Plus de contrats d'objectif.
Jean-Luc Mélenchon	Titularisation de 800 000 contractuels. Dans nos secteurs, recrutement 60 000 enseignants et 30 000 enseignants-chercheurs et chercheurs.	Revalorisation du traitement des fonctionnaires. SMIC à 1400 net. Rattrapage du point d'indice depuis 2010.	Renforcement du statut de fonctionnaire.	60 ans si 40 ans de carrière. Revalorisation et indexation sur les salaires. Smic minimum pour une carrière complète (1400 euros nets)	Dans l'éducation, réforme du baccalauréat. Dans l'ESR, suppression de l'ANR et du HCERES. Abrogation de la LRU (2007), de la loi Fioraso (2013) et de la LPR (2020)
Valérie Pécresse	Suppression 200 000 fonctionnaires dans les fonctions « suradministrées ».	Augmentations très ciblées (ex. enseignants en quartiers difficiles). Négociations relatives au point d'indice.	Remise en cause, notamment, dans la fonction publique territoriale.	Age légal passerait de 62 à 65 ans. Smic minimum de pension pour une carrière complète à 65 ans.	Créer un « comité de la hache » pour réduire notamment de 500 les structures para-étatique sans définir ces dernières (opérateurs nationaux, universités, EPST,?).
Marine Le Pen	Pas d'augmentation du nombre de fonctionnaires sauf des soignants, policiers et gendarmes, douaniers, personnels des tribunaux.	Mesures ciblées essentiellement sur les hôpitaux. Revalorisation du point d'indice. Augmentation du nombre de jours de carence. Augmentation relative uniquement des enseignants (2%).	Exigence de neutralité	Départ à 60 ans si 40 annuités et travail avant 60 ans (système actuel...). Dans les faits signifie un départ bien plus tardif qu'à 62 ans.	Programme concrétisant la préférence nationale, notamment, exclusion des étrangers des résidences universitaires. Expulsion automatique des étrangers après leurs études.